



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Département du Gard  
Mairie de  
Molières-sur-Cèze

Étaient présents :

AUGUSTYNIAC Nicolas, BELAZZOUG Abdelmalek, BOUIS Florence, GIOLBAS Martine, MARCHAND Lætitia, NAVARRO Odette, NICOLAS Stéphan, REMOND Valérie, THOMAS Thierry, VERBRUGGE Dirk, VERCOUTERE Georges.

Étaient absents : AGNIEL Dominique représenté par NAVARRO Odette, BALME Christel représentée par BOUIS Florence, CELLIER Mélyssa, DE CHASTENET Cécile représentée par REMOND Valérie.

Secrétaire de séance désigné : Georges VERCOUTERE

Aprobation du compte rendu du 23 mai 2020.

La séance est ouverte à 10 h 30 par Florence Bouis, maire, qui rappelle l'ordre du jour comme suit :

### 1. Désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Madame la Maire Florence BOUIS présente et fait lecture du décret n° 2020-812 du 29/06/2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs,

Vu la circulaire n° NOR/INTA/2015957J du 30/06/2020 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2020-07-01-001 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du Gard le 1er/07/2020 en vue de l'élection des sénateurs le 10 juillet 2020.

La Commune de Molières sur Cèze doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidats de chaque sexe.

Les listes présentées peuvent être complètes et incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénom, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation.

Ces listes sont à déposer auprès de Monsieur la Maire au plus tard à l'ouverture de scrutin.

Un bureau électoral est institué au début du scrutin, il comprend :

- Florence BOUIS, Maire, présidente
- les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :
- les 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :

Le vote se fait sans débat au scrutin secret. Madame la Maire propose de procéder à l'élection.

Une liste est présentée :

Les résultats, après vote à scrutin secret sont :

Bulletin dans l'urne : 13,      Blancs, nul, vides : 0      Suffrages exprimés : 13

La Liste BELAZZOUG Abdelmalek est déclarée élue

Délégués Titulaires : Belazzoug Abdelmalek, Bouis Florence, Thomas Thierry  
Délégués Suppléants : Giolbas Martine, Vercourtère Georges, Balme Christel

## 2. Représentant au Parc National des Cévennes

La Madame la Maire expose la demande du Parc National des Cévennes pour que le Conseil Municipal désigne un délégué titulaire et un suppléant.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au scrutin secret et désigne :

Par 14 voix      Délégué titulaire : Stéphan NICOLAS  
Délégué suppléant : Nicolas AUGUSTYNIAK

## 3. Renouvellement des membres de la commission communales des impôts directs.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, la liste de contribuables servant aux services fiscaux à désigner les commissaires à la commission communale des impôts directs.

## 4. Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration dans certains organismes.

La Maire expose que le Conseil Municipal doit désigner ses délégués titulaires et suppléants auprès des organismes de regroupement.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au scrutin secret et désigne :

- SIVOM des vallées orientales du Mont -Lozère :

Par 14 voix      Délégués titulaires : Georges VERCOUTERE / Florence BOUIS  
Délégués suppléants : Laetitia MARCHAND / Valérie REMOND

## 5. SYNDICAT AB CEZE :

Par 14 voix :      Délégué titulaire : Thierry THOMAS

## 6. SIVU des ruisseaux couverts :

Par 14 voix :      Délégué titulaire : Thierry THOMAS  
Délégué suppléant : Stéphan NICOLAS

## 7. Syndicat mixte à cadre départemental d'électricité du Gard :

Par 14 voix Délégués titulaires : Thierry THOMAS / Florence BOUIS  
Délégués suppléants : Cécile DE CHASTENET / Laetitia MARCHAND

## 8. SYNDICAT MIXTE du PAYS des CEVENNES :

Par 14 voix :      Déléguée titulaire : Florence BOUIS  
Délégué suppléant : Nicolas AUGUSTYNIAK

## 9. Comité National d'Action Sociale (CNAS) 1 Délégué :

Par 14 voix      Abdelmalek BELAZZOUG

## 10. Commission locale des charges transférées :

Par 14 voix      Délégué titulaire : Georges VERCOUTERE  
Déléguée suppléante : Florence BOUIS

## 11. Délégation Militaire département du Gard :

Par 14 voix :      Déléguée titulaire : Christel BALME  
Déléguée suppléante : Valérie REMOND

## 12. Questions diverses sans vote

Madame Florence BOUIS, Maire, prend la parole pour rappeler que l'organisation de manifestations sont toujours soumises aux règles d'hygiène et aux gestes barrières à respecter, liées à la pandémie COVID 19.

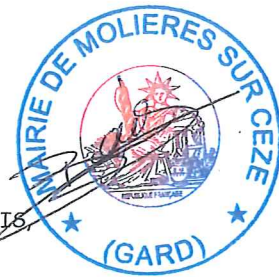
La séance est levée à 11 h 00.

Le secrétaire de séance

VERCOUTERE Georges,

La Maire,

Florence BOUIS,



AGNIEL Dominique,

AUGUSTYNIAK Nicolas,

BALME Christel,

BELAZZOUG Abdelmalek,

CELLIER Mélyssa,

DE CHASTENET Cécile,

GIOLBAS Martine,

MARCHAND Lætitia,

NAVARRO Odette,

NICOLAS Stéphan,

REMOND Valérie,

THOMAS Thierry,

VERBRUGGE Dirk.